

Sujet : Mémoire déposé à la Commission du BAPE en vue de la création du Parc des Dunes de Tadoussac, 2024.

Je dépose ce présent document à la commission du BAPE pour que soit considéré dans l'aménagement du futur Parc des Dunes de Tadoussac les points suivants en lien avec les véhicules motorisés, récréatifs et roulottes surdimensionnées (VR):

-la diminution du nombre projeté d'emplacements avec service de la zone camping;

-de réduire la taille des emplacements avec service;

-de limiter le nombre de nuitées pour les VR à une nuit pour les roulottes et autres véhicules surdimensionnés;

-d'interdire carrément et sans ambiguïté l'accès au Parc des Dunes de Tadoussac aux véhicules motorisés, récréatifs et roulottes surdimensionnées.

Tadoussac représente la porte d'entrée de la Côte Nord et il sera inutile ici de rappeler que l'unique route 138 en direction de la haute et moyenne Côte Nord a vu un accroissement d'achalandage routier depuis les années pandémiques. En effet, l'accroissement sur les routes de la Côte Nord, et à l'intérieure de nos villes et villages a un impact direct sur nos qualités de vie et notre tranquillité d'esprit lors des périodes estivales.

Les nuisances constatées par l'accroissement des VR dans nos municipalités :

-Les VR contribuent, du fait de leurs poids, à dégrader davantage le réseau routier et créer des bouchons par leur vitesse. Le réseau routier de la Côte Nord est déjà l'enfant pauvre en termes de l'entretien générale qui lui est attribué. De plus, rappelons que les bouchons deviennent inévitables car aucune alternative ou route secondaire n'existe à la Route 138.

-Les VR contribuent à la création d'ilots de campeurs qui prends l'allure de camps de réfugiés, car la demande d'emplacement des VR excède la capacité des campings sur la Côte Nord.

-Les VR doivent se stocker en eau potable à l'arrivée dans les municipalités (certains modèles de véhicules ont des réservoirs excédents 500L). L'impact sur les réseaux d'aqueducs pendant l'été est non négligeable pour certaines villes et représente un fardeau inacceptable pour le contribuable.

-Les VR contribuent au *désert alimentaire* dans les municipalités car les utilisateurs des VR ont une plus grande capacité à se stocker en denrées alimentaires, créant des

pénuries dans les épiceries et dépanneurs. Le réseau de distribution de denrées étant déjà précaire pour certaines sections de la région.

-Les VR consomment des quantités de pétrole à outrance. Souvent les roulotte étant tirés par des fourgonnettes (*pickups*) de tailles déjà exagérées.

-Les VR contribuent aux nuisances sonores et de vibrations. Rappelons que même la nuit le bruit est perceptible lorsque les systèmes de chauffage démarrent.

- Les utilisateurs de VR en arrivant sur la Côte Nord recherchent souvent les endroits sauvages et font en sorte que la dégradation des milieux se fait désormais ressentir le long des routes secondaires comme la route 389 et La Touloustouc, à Baie-Comeau.

Les véhicules et roulottes récréatifs et motorisés sont de véritables mastodontes pouvant mesurer jusqu'à 25 et 35 pieds et peser jusqu'à 5000lbs (2250kg), souvent, en remorquant un deuxième véhicule automobile. Il est mon sentiment que la voie de contournement proposée ne fera pas en sorte de réussir d'y interdire les égarés de la route et contribuera à accentuer l'ambiance de cirque qui règne déjà en période touristique dans le village historique de Tadoussac.

La tendance au Québec pour l'attrait envers les VR s'est accentuée au fils des dernières années, tandis que la tendance est stable et même à la baisse dans le reste du Canada. On compte environ 800,000 véhicules dans l'ensemble du Canada, mais 338,212 au Québec. Serait-ce encore notre goût pour la surconsommation et l'endettement personnel qui encore une fois, nous distingue?

Je terminerai en soulignant que la SEPAQ a ici une excellente opportunité de raffermir son rôle social et son devoir de conservation et de restreindre, ou mieux encore, de carrément interdire les roulottes surdimensionnées, véhicule récréatifs et motorisée aux Dunes de Tadoussac.

Merci au ministre de l'Environnement et au Bureau de l'Audience Publique pour que mon opinion, et celle de nombreux contribuables, se fasse entendre dans le cadre de la création du Parc des Dunes de Tadoussac.

Raynald Rondeau,

Baie-Comeau,  
23 avril 2024